

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT  
INDUSTRIEL, DU COMMERCE, DE  
L'ARTISANAT ET DES PETITES ET  
MOYENNES ENTREPRISES

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION  
TERRITORIALE, DE LA  
DECENTRALISATION ET DE LA SECURITE

MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES ET  
DES CARRIERES

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES  
FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE

ARRETE INTERMINISTERIEL N°2023-<sup>E00148</sup>/MDICAPME  
/MATDS/MEMC/MEFP portant suspension de  
l'importation, de la commercialisation et de la  
distribution à titre gratuit des substances explosives  
et des artifices à usage civil.

LE MINISTRE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL, DU COMMERCE, DE  
L'ARTISANAT ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES ;

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE, DE LA  
DECENTRALISATION ET DE LA SECURITE ;

LE MINISTRE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES ;

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE ;

- Muombi*
- Visa CF N° 00236*
- du 16/02/2023*
- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 ;
- Vu** le Décret n°2022-0924/PRES-TRANS du 21 octobre 2022 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu** le Décret n°2022-0942/PRES-TRANS/PM du 09 novembre 2022 portant remaniement du Gouvernement ;
- Vu** le Décret n°2022-0996/PRES-TRANS/PM du 02 décembre 2022 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu** le Décret n°2022-0769/PRES-TRANS/PM/MDICAPME du 14 septembre 2022 portant organisation du Ministère du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises (MDICAPME) ;
- SP* *[Signature]*

- Vu** le Décret n°2022-0767/PRES-TRANS/PM/MEFP du 14 septembre 2022 portant organisation du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective ; ✓
- Vu** le Décret n°2021-0133/PRES/PM/MEMC du 17 mars 2021 portant organisation du Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières ; ✓
- Vu** le Décret n°2022-00537/PRES-TRANS/PM/MATDC du 25 juillet 2022 portant organisation du Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité ; ✓
- Vu** la loi n°016-2017/AN du 27 avril 2017 portant organisation de la concurrence au Burkina Faso ; ✓
- Vu** la loi n°013-2013/AN du 07 mai 2013 portant réglementation de la profession de commerçant, ensemble ses textes d'application ; ✓
- Vu** la loi n°012-2013/AN du 07 mai 2013 portant régime général des importations et des exportations, ensemble ses textes d'application ; ✓

## **ARRETENT**

**Article 1 :** En application de l'article 118 de la loi 016-2017/AN du 27 avril 2017 portant organisation de la concurrence au Burkina Faso, il est suspendu sur toute l'étendue du territoire national, l'importation, la commercialisation et la distribution à titre gratuit des substances explosives et des artifices à usage civil.

Cette suspension ne s'applique ni aux sociétés minières industrielles et semi-industrielles, ni aux sociétés d'exploitation de carrières dûment constituées.

**Article 2 :** Il est accordé à titre exceptionnel aux fournisseurs agréés des sociétés minières et de carrières une exemption de la mesure de suspension de l'importation, de la commercialisation et de la distribution à titre gratuit des substances explosives et des artifices à usage civil.

**Article 3 :** Les fournisseurs agréés des sociétés minières et de carrières visés à l'article 2 ci-dessus sont :

- AECI-Burkina Faso;
- Bulk mining explosives (BME);
- EPC-Burkina Faso;
- MAXAM Burkina Faso;
- ORICA-Burkina Faso;
- Société de Multi-Produits et Bitume Burkina Faso (SMB-BF).

**Article 4 :** La durée de la suspension de l'importation, de la commercialisation et de la distribution à titre gratuit des substances explosives et des artifices à usage civil est de six (06) mois renouvelables.

**Article 5 :** Les manquements aux dispositions du présent arrêté sont sanctionnés conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 6 :** Le présent arrêté entre en vigueur pour compter de sa date de signature.

**Article 7 :** Le Secrétaire Général du Ministère du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises, le Secrétaire Général du Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité, le Secrétaire Général du Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières et le Secrétaire Général du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'application du présent arrêté qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le **27 MARS 2023**

Le Ministre du Développement Industriel,  
du Commerce, de l'Artisanat et des Petites  
et Moyennes Entreprises



A blue circular official stamp of the Ministry of Industry, Trade, Handicraft and Small and Medium Enterprises of Burkina Faso. The stamp features the national coat of arms and the text 'Ministère du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises' and 'Le Ministre'. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

**Serge Gnaniodem PODA**

Le Ministre de l'Administration  
Territoriale, de la Décentralisation  
et de la Sécurité



A blue circular official stamp of the Ministry of Territorial Administration, Decentralization and Security of Burkina Faso. The stamp features the national coat of arms and the text 'Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité' and 'Le Ministre'. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

**Colonel Boukaré ZOUNGRANA**  
Officier de l'Ordre de l'Étalon

Le Ministre de l'Énergie, des Mines et  
des Carrières



A blue circular official stamp of the Ministry of Energy, Mines and Carriers of Burkina Faso. The stamp features the national coat of arms and the text 'Ministère de l'Énergie, des Mines et des Carrières' and 'Le Ministre'. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

**Simon-Pierre BOUSSIM**

Le Ministre de l'Économie, des  
Finances et de la Prospective



A blue circular official stamp of the Ministry of Economy, Finance and Prospective of Burkina Faso. The stamp features the national coat of arms and the text 'Ministère de l'Économie, des Finances et de la Prospective' and 'Le Ministre'. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

**Aboubakar NACANABO**  
Chevalier de l'Ordre du Mérite  
de l'Économie et des Finances